



## SEANCE DU MERCREDI 2 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 2 février à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DEVAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEVEL.

Présents : Tyfanie TISSIER ; Christian LEVEL ; Frédéric ROY ; Sophie CHAIZY ; Cyril RENARD ; Stéphane DURAND ; Frédéric MAILLAULT ; Françoise BARRAUD ; Véronique NEXON.

Absents excusés : Leitia LANCON donne pouvoir à Christian LEVEL  
Christophe DAGOUNEAU donne pouvoir à Frédéric ROY

Absent :

Secrétaire de séance : Tyfanie TISSIER  
Convocation du : 27/01/2022

Objet de la délibération :

### DELIBERATION N° 2022\_006 TARIFS CIMETIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle grille des tarifs pour le cimetière

#### **Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.**

<b>Concession trentenaire</b>	<b>300€</b>
<b>Concession cinquanteenaire</b>	<b>500€</b>
<b>Case de columbarium trentenaire</b>	<b>300€</b>
<b>Case de columbarium cinquanteenaire</b>	<b>500€</b>
<b>Cavurne trentenaire</b>	<b>300€</b>
<b>Cavurne cinquanteenaire</b>	<b>500€</b>
<b>Redevance pour la dispersion des cendres dans le jardin du Souvenir</b>	<b>30€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter cette proposition.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le  
Et publication du

Le Maire

Christian LEVEL